



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT  
ET DE LA FORMATION  
BUREAU DU RECRUTEMENT  
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE  
Section préparation aux concours et examens professionnels

## Notice à l'usage des stagiaires

### Préparation à l'épreuve écrite de l'examen professionnel de technicien de classe supérieure des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur

Session 2018

#### CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

L'examen professionnel s'adresse aux techniciens de classe normale des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur ayant au moins atteint le 4<sup>ème</sup> échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.

Les techniciens de systèmes d'information et de communication qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, appartiennent au grade de technicien de classe normale des systèmes d'information et de communication et auraient réuni les conditions pour une promotion au grade supérieur au plus tard au titre de l'année 2018, sont réputés réunir ces conditions à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions antérieures au [Décret n°2016-581 du 11 mai 2016](#).

#### 1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

Renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite unique d'admission consistant à partir d'un dossier à caractère technique, en une étude de cas faisant appel à des connaissances relatives à l'environnement et à la technique des systèmes d'information et de communication et permettant de vérifier les capacités d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées.

L'épreuve porte sur l'un des deux thèmes suivants soumis **au choix du candidat le jour de l'épreuve écrite** :

- les réseaux de télécommunications et équipements associées
  - la gestion des systèmes d'information
- (Durée de l'épreuve : 3 heures)

## 2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ÉCRITE

Le ministère de l'Intérieur propose aux candidats une préparation plus axée sur des apports méthodologiques.

Trois devoirs (un devoir transversal abordant un thème généraliste aux deux spécialités, un plus spécifique « réseaux de télécommunication » et un dédié à la « gestion des systèmes d'information ») sont proposés aux candidats.

Outre les devoirs, nous mettrons à leur disposition des cours de méthodologie et des cahiers d'exercices autocorrectifs et progressifs sur les thématiques suivantes : les codes de l'écrit, l'analyse et la compréhension du sujet, la lecture des documents du dossier, la reformulation, la compréhension, la synthèse et le développement du devoir.

## 3 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée, dactylographiée par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée à l'animateur (ou correspondant) de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser.

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

**Toute demande d'inscription qui parviendra incomplète ou après le lundi 2 octobre 2017 ne sera pas prise en compte.**

## 4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues ;
- transmettre à la correction un minimum de deux devoirs sur les trois proposés ;
- se présenter à l'épreuve écrite de l'examen professionnel.

**Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.**

## 5 – FINANCEMENT

Pédagogie: la prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

**Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.**

## 6 – OBSERVATIONS

**L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.**

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.

### DATES PREVISIONNELLES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

#### INSCRIPTIONS

Date d'ouverture des inscriptions : **mardi 17 octobre 2017**

Date limite de retrait du formulaire d'inscription par voie électronique ou postale (le cachet de la poste faisant foi) : **mardi 14 novembre 2017**

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale (le cachet de la poste faisant foi) : **mardi 14 novembre 2017**

#### CALENDRIER PREVISIONNEL

Date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admission : **jeudi 8 février 2018**

Date prévisionnelle des résultats d'admission : **à compter du 30 mars 2018**

#### GESTIONNAIRES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL :

[gestionnaire14-concours@interieur.gouv.fr](mailto:gestionnaire14-concours@interieur.gouv.fr)

[gestionnaire17-concours@interieur.gouv.fr](mailto:gestionnaire17-concours@interieur.gouv.fr)